

Gérer, recycler et valoriser les déchets

Edito

p 2

Quelques chiffres

p 3

Déchetteries

p 4

Tri et recyclage

p 5

MODECOM

p 6 / 7

**Compostage
Prévention**

p 8

Textile

p 9

Encombrants

p 10

Chronique d'une violence ordinaire

p 11

Actualités

p 12



Dossier : Que contiennent nos ordures ménagères ?

Les communes
du SIETOM :

Andrezel,
Argentières,
Beauvoir,
Bernay-Vilbert,
Champdeuil,
Les Chapelles Bourbon,
La Chapelle Iger,
Châtres,
Chaumes-en-Brie,
Chevry-Cossigny,
Coubert,
Courpalay,
Courquetaine,
Crèvecœur-en-Brie,
Crisenoy,
Evry-Grégy-sur-Yerres,
Favières-en-Brie,
Férolles-Attilly,
Fontenay-Trésigny,
Gretz-Armainvilliers,
Grisy-Suisnes,
Lésigny,
Limoges-Fourches,
Lissy,
Livery-en-Brie,
Marles-en-Brie,
Neufmoutiers-en-Brie,
Ozoir-la-Ferrière,
Ozouer-le-Voulgis,
Pontault-Combault,
Pontcarré,
Presles-en-Brie,
Roissy-en-Brie,
Rozay-en-Brie,
Servon,
Soignolles-en-Brie,
Solers,
Tournan-en-Brie,
Yèbles.

Assurer le service de gardiennage des déchetteries est parfois très compliqué pour nos agents. Ils sont parfois agressés verbalement, voire même quelquefois bousculés, certains administrés allant, malgré l'interdiction qui leur est faite, déverser de force leur chargement interdit. Ces pratiques, inacceptables, sont heureusement très rares. Je précise que notre personnel ne fait qu'appliquer le règlement voté par les élus, et ils l'appliquent avec bienveillance et professionnalisme.

Afin de leur apporter notre soutien dans l'exécution de leur mission, chaque comportement inadéquat comportant des violences, ou des passages en force est, systématiquement, suivi par des dépôts de plainte.

Je rappelle que le SIETOM, et les élus municipaux, se doivent de respecter les contraintes budgétaires afin de maîtriser l'évolution du taux de la taxe destinée à la gestion de nos déchets mais restent à votre écoute pour étudier les propositions d'amélioration de ce service.

Nos territoires communaux, malgré toute la vigilance des élus locaux, sont victimes de dépôts sauvages de plus en plus nombreux. A notre grand regret, le SIETOM n'a pas la compétence pour gérer cette problématique. En attendant que la législation évolue, nous travaillons avec les mairies sur plusieurs pistes permettant de diminuer ces pratiques. Une des solutions privilégiées consiste à installer des caméras à des endroits stratégiques définis par les communes.

2021 aura été une année de transition pour le SIETOM. 2022 sera une année de décision qui comportera des changements très importants pour la gestion de nos déchets et de notre collecte sélective.

Notre syndicat devra s'associer avec d'autres collectivités pour le tri de nos emballages, ainsi que pour le traitement de nos déchets issus des ménages. En contrepartie nous pourrions accueillir des produits fermentescibles qui pourraient être traités à l'usine d'Ozoir-la-Ferrière.



La réforme sur la manière de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera, elle aussi, adoptée au cours des douze prochains mois.

A partir du mois de janvier, la flotte de camions collectant Pontault-Combault sera totalement renouvelée. Comme pour le reste du territoire syndical, les moteurs fonctionneront au Gaz Naturel de Ville, ce qui permettra de réduire très fortement l'empreinte carbone.

Un des dossiers prioritaires sera la réalisation de notre première recyclerie. Elle se fera dans le cadre de la transformation du site de la déchetterie de Pontault-Combault. Les terrains nécessaires à cette extension sont en cours d'acquisition et le début des travaux prévu en fin d'année prochaine.

Dans cette attente, l'équipe du SIETOM vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël en compagnie de ceux qui vous sont chers.

Dominique RODRIGUEZ
Maire de Presles-en-Brie
Président du SIETOM

Bien à Vous

Tirage : 64 000 exemplaires
ISSN 1622-0072

Dépôt légal : décembre 2021
Publication du SIETOM de la Région
de Tournan-en-Brie

Siège social : 45, route de Fontenay
77220 Tournan-en-Brie
01 64 07 99 75 - info@sietom77.com

Directeur de la publication : Dominique Rodriguez

Rédacteur en chef : Sonia Brisson, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe du SIETOM

Commission Information : Dominique Becquart, Dominique Benoit, Jean-Claude Cocquelet, Christian Coquelet, Alain Green, Jacqueline Moerman, Marie-Laure Morelli, Jean-Claude Omnès, Lison Philippe, Dominique Rodriguez, Émilie Tilly.

Réalisation : Jean-Christophe Gernet

Impression : Passion Graphic (77), imprimé sur papier 100% PEFC

Crédit photo : SIETOM, Ecologic, Re_fashion, 123RF/ Bowie15

QUELQUES CHIFFRES

57 907

Connexions sur www.sietom77.com

Le site internet est le vecteur principal d'information pour les habitants qui peuvent y trouver tous les renseignements sur les services mis à leur disposition.

Informations sur les collectes, accès aux déchetteries, devenir de leurs déchets, tout est détaillé pour vous permettre d'obtenir les renseignements nécessaires. Par ailleurs, le développement progressif de plusieurs **formulaire dématérialisés** permet aujourd'hui d'effectuer vos démarches auprès de nos services et procéder à différentes demandes en ligne.

La rubrique «contactez-nous» vous permet de nous envoyer le détail de vos questions si les pages consultées ne sont pas suffisantes.

Les principales démarches en ligne sont :

- * Dotation - réparation de bacs de collecte sélective
- * Obtention d'un composteur
- * Demande de carte d'accès en déchetterie
- * Déclaration d'incident de collecte
- * Réservation d'animations scolaires

Le standard reste disponible du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h : 01.64.07.99.75



885

Abonnés à notre page Facebook



La page Facebook du SIETOM est fonctionnelle depuis 2 ans.

234 personnes se sont abonnées depuis le 1er janvier 2021.

Cette page permet de diffuser des actualités, des rappels, des offres d'emploi...

Abonnés à cette page, vous recevez dans votre fil d'actualité les dernières informations du SIETOM.

N'hésitez pas à les partager pour relayer nos publications et diffuser à plus grande échelle.

764

Abonnés à la newsletter



582 personnes se sont abonnées depuis le 1er janvier 2021 et nous confortent sur l'utilité de ce renfort de communication.

L'inscription se fait sur notre site internet et vous permet de recevoir dans votre boîte mail les actualités de nos services.

Les dates des sessions compostage sont envoyées aux abonnés de cette newsletter avant d'être publiées sur notre page Facebook.

DÉCHETTERIES

CARTE D'ACCES OBLIGATOIRE

Les démarches pour l'obtention d'une carte d'accès ont été dématérialisées et sont gérées exclusivement depuis le siège du SIETOM.

Pour faciliter le premier dépôt avant réception de la carte, un mail de confirmation de demande pouvait jusqu'en octobre servir de justificatif. Des inscriptions incohérentes et des abus répétés ont eu raison de cette solution transitoire.

L'accès aux déchetteries se fait dorénavant uniquement sur présentation de la carte reçue par voie postale et d'une pièce d'identité au même nom.

LE RETRAIT DES PILES

Un geste essentiel

Enlever les piles et les batteries accessibles facilement avant de déposer les petits appareils électriques en déchetterie revêt plusieurs avantages :

- * faciliter le recyclage des piles / batteries
- * éviter les risques de départ de feu sur les centres de regroupement



La démarche est la suivante :

Inscription sur www.sietom77.com rubrique « vos services en ligne »

Pièces numérisées à joindre :

- * pièce d'identité recto-verso avec photo
- * justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom que la pièce d'identité (sauf facture de téléphone portable et taxe foncière)

La carte d'accès est envoyée par voie postale (délai de réception : 15 jours maximum).

L'accès à nos installations est possible dès sa réception.



SANS piles NI batteries
Départ de feu possible



©EcoLogic



TRI ET RECYCLAGE

CONSIGNES DE COLLECTE INCHANGÉES

Simplification fin 2022

En France, seuls 50 % des habitants sont en mesure à l'heure actuelle de trier tous les emballages. Cette disparité s'explique par le fait que les installations de tri doivent être techniquement en capacité d'accueillir ces flux et de les séparer par type de matière. Le centre de tri du SIETOM n'a pas cette capacité technique et les consignes de tri n'ont, par conséquent, pas été modifiées sur notre territoire.

Pour répondre à la réglementation, nous nous orientons fin 2022 vers une solution d'externalisation. Nous espérons pouvoir vous accueillir pour la dernière journée portes ouvertes de notre installation courant mai 2022 afin de vous faire découvrir les coulisses du tri des emballages et vous parler des futures consignes.



NOTRE GESTE DE TRI

Plus de 80 % d'emballages recyclés

C'est le pourcentage des emballages issus de notre chaîne de tri envoyés en filières de recyclage entre janvier et octobre 2021. Les refus sont orientés vers des unités d'incinération.



Balles prêtes à être envoyées dans leurs filières de recyclage

BIDON DE COMBUSTIBLE

Un emballage ménager mais dangereux
Tous les bidons de combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage contiennent des produits toxiques et sont classés dans les produits dangereux. **Ils ne doivent en aucun cas être mélangés, même vides, avec les emballages ménagers dans le bac jaune.**



A déposer en déchetterie pour une prise en charge en toute sécurité et une élimination adéquate.





MODECOM

LA COMPOSITION DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES

L'analyse par la caractérisation

Le MODECOM est une méthode de caractérisation qui permet de savoir comment sont composées nos ordures ménagères.

Cette analyse a pour but d'alimenter nos axes de réflexion pour identifier les pistes d'amélioration en terme de prévention et orienter notre communication en conséquence.

Elle permet également dans le cadre du projet d'extension des consignes de tri fin 2022 de mesurer l'importance de la quantité des emballages qui seront déposés dans le bac jaune.



Échantillon d'ordures ménagères

L'ECHANTILLON

Prélèvement sur plusieurs bennes

La caractérisation se fait selon les normes AFNOR NF X430-413 et NF X430-408 et permet d'avoir un échantillon homogène représentatif de l'ensemble du gisement collecté.

Ces prélèvements ont été organisés en mai et en septembre sur 7 tournées.

Les 14 échantillons de 250 kg passés sur la table de criblage ont permis de déterminer la composition moyenne répartie en 13 catégories et 42 sous-catégories.

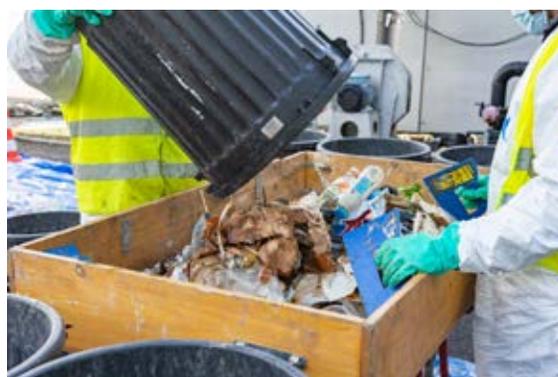


Table de criblage



LES RÉSULTATS en kg /habitant / an*

Métaux 7 kg / Verre 5 kg / Combustibles non classés 4 kg / Composites 4 kg / Incombustibles non classés 3 kg / Déchets ménagers spéciaux 1 kg

.....

Textiles 10 kg

.....

Cartons 18 kg

.....

Papiers 23 kg

.....

Textiles sanitaires 29 kg

- fraction hygiénique et papiers souillés

.....

Éléments fins 32 kg

- éléments de moins de 20 mm

.....

Plastique 45 kg

- 4 kg de bouteilles et flaconnages en plastique

- 41 kg de pots et barquettes, films, sacs et autres plastiques

.....

Déchets putrescibles 110 kg dont

- 61 kg de déchets de jardin

- 33 kg de restes alimentaires

- 13 kg de produits alimentaires non consommés



* sur la base de 291 kg / habitant pour 2020

LES AXES D'AMÉLIORATION

LE CHOIX DE LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS



AU JARDIN avec les pratiques de mulching, paillage et compostage individuel et collectif



Toutes les informations sur www.sietom77.com «prevention»



EN DÉCHETTERIE

avec le dépôt dans la benne de déchets verts



DES CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

A L'ACHAT : faire une liste de courses, évaluer au plus juste les quantités et vérifier les dates sur les emballages

DANS LE FRIGO : stocker à portée de main les aliments dont la date de péremption est la plus proche

AUX FOURNEAUX : respecter les dosages par personne, conserver les restes pour les cuisiner ou les congeler

LE MAINTIEN DE L'EFFORT DE TRI DES RECYCLABLES

Papier > borne d'apport volontaire

Verre > bac vert et borne d'apport volontaire

Carton > bac jaune ou déchetterie



COMPOSTAGE / PRÉVENTION

PREVISIONS 2022

Objectif : 900 nouveaux foyers équipés

Le SIETOM a organisé en **2021** des sessions de sensibilisation permettant la dotation d'environ **590 nouveaux foyers**. Cette mise en oeuvre en faveur de la réduction des déchets est possible grâce à l'engouement des habitants pour cette pratique, le partenariat avec les communes, la gratuité du composteur souhaitée par les élus du SIETOM, et le soutien financier de la Région Île-de-France.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Objectif : une dizaine de pied d'immeuble supplémentaires

Le compostage collectif est une alternative efficace pour les foyers vivant en appartement. Outre la réduction du volume des déchets de cuisine, le compostage collectif permet de récupérer du compost de qualité, de participer à un projet commun, d'échanger entre voisins et de pouvoir sensibiliser les enfants. Afin de développer et faciliter cette pratique, le SIETOM propose un accompagnement clé en main par le biais de formations et de suivis de site par nos maîtres composteurs. Depuis le lancement de cette initiative en 2012, 12 résidences ont installé une aire de compostage. **En 2022, le SIETOM a pour objectif de doter une dizaine de résidences supplémentaires.** Plus d'information à ce sujet ? Contactez-nous sur prevention@sietom77.com

Avec le soutien de la



Au total, depuis l'initiative lancée en 2009, ce sont plus de 5 700 composteurs qui ont été distribués soit près de 14 % des pavillons du territoire dotés d'un composteur. Notre souhait pour **2022** est d'intensifier les dotations pour atteindre l'objectif de **900 nouveaux foyers** et de développer davantage le compostage collectif.

DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT

Pénurie de matières premières

La crise sanitaire a toujours un lourd impact sur les matières premières nécessaires à la fabrication des composteurs. Les difficultés d'approvisionnement en bois de notre fournisseur pénalisent toujours nos commandes.

Pour permettre la continuité de nos dotations, les composteurs en plastique remplaceront encore leurs homologues en bois début 2022 en attendant que les effets de la crise s'éloignent et permettent de nouvelles commandes au printemps.



Composteur plastique 400 litres

TEXTILES

CONSIGNES

Textiles et chaussures usagés

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés.

Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Ne déposez pas d'articles humides ou souillés.

De nombreux points d'apport volontaire à votre disposition :

- * Déchetteries
- * Conteneurs sur la voie publique
- * Antennes d'associations ou ressourceries
- * Reprise en magasin
- * Collectes ponctuelles



Les points les plus proches de votre domicile sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

VOLUME DES SACS

Pas de dépôt au pied des bornes

Il est fréquent de constater le dépôt de sacs au pied des bornes sur nos communes.

La collecte organisée une fois par semaine doit permettre de vider les bornes régulièrement pour éviter ces débordements. Néanmoins, il arrive que ces dépôts extérieurs soient dûs à des **sacs trop volumineux pour être insérés dans le conteneur**. Les dépôts au sol sont considérés comme des dépôts sauvages et à ce titre verbalisables.



**Sacs fermés
de 30 litres maximum**

DEVENIR

Ambition 100 % de réutilisation et recyclage

Tous les textiles peuvent avoir une seconde vie.

Si vous avez opté pour le dépôt dans les points d'apport volontaire, leur avenir est pris en charge par la filière (*). Ils seront portés de nouveau ou recyclés :

- * 56,5 % des textiles et chaussures sont revendus pour être réutilisés
- * 43,1 % seront transformés pour être recyclés



(*) Source Re-fashion



ENCOMBRANTS

QUANTITÉ A RESPECTER

1 m³ par foyer

La collecte des encombrants s'organise une fois par mois en porte-à-porte pour 38 communes et sur rendez-vous à Pontault-Combault.

Sa fréquence dans les deux cas est d'une fois par mois et le volume par foyer limité à 1 m³.

En habitat collectif, la quantité est valable par logement. Les locaux propreté ne doivent pas servir de lieu de stockage pour les encombrants (sauf local dédié). Si la collecte sur rendez-vous permet de vérifier la quantité, il est fréquent qu'en porte-à-porte, elle soit dépassée. **Pour permettre l'accès de manière égalitaire à ce service, seules les quantités autorisées sont collectées.**

DECHETS INTERDITS

- ➔ Déchets d'Équipement Électrique ou Électronique (TV, réfrigérateur, lave-vaisselle)
- ➔ Gravats
- ➔ Palettes
- ➔ Plaques de verre
- ➔ Déchets verts
- ➔ Déchets dangereux (peintures, solvants, batteries...)

---> Tous ces déchets peuvent être apportés en déchetterie

- ➔ Bouteilles de gaz ---> point de vente
- ➔ Pièces automobiles ---> casse auto
- ➔ Extincteurs ---> déchetterie professionnelle

Le réseau de déchetteries est à la disposition de tous les habitants pour déposer les déchets encombrants et reste la solution environnementale la plus adaptée.

LE CHOIX DE LA VALORISATION DES DECHETS

Privilégier le dépôt en déchetterie :



Collecte

Enfouissement
90 à 100%



Déchetterie

Valorisation
+ de 70%

ENCOMBRANTS OU DECHETTERIE ?

L'exemple du mobilier



Collecté avec les encombrants, ce transat en plastique finira en centre d'enfouissement.

Déposé en déchetterie, il aurait été valorisé à plus de 90 % avec tous les meubles ou partie de meubles, matelas compris, quels que soient leur type, matériau ou état.



CHRONIQUE D'UNE VIOLENCE ORDINAIRE

DES SITUATIONS TROP FREQUENTES

La crispation est de rigueur depuis plus d'un an et le contexte sanitaire est souvent avancé comme explication aux dérapages quotidiens dans les relations avec les services publics.

Le secteur des déchets n'est pas épargné et les agents du SIETOM ont souhaité partager leur désarroi et quelquefois leur impuissance malgré le soutien de leur hiérarchie et de leur Président.



Les déchetteries ne sont pas des décharges en libre accès où l'on peut passer jeter en mélange tout ce qui nous encombre à l'instant précis où l'on a décidé que c'était le moment.

Sans carte, donc sans contrôle, un habitant n'est pas autorisé à déposer ses déchets. C'est une étape basique et indispensable pour permettre de réguler les apports, permettre à tous de disposer de ce service à la population sans payer des fortunes via les taxes et traiter les déchets dans de bonnes conditions.

Le dépôt en force est devenu trop régulier. Les numéros d'immatriculation sont relevés, des rappels à l'ordre envoyés et des plaintes déposées.



Au téléphone, les services sont également victimes de l'agressivité de certains habitants qui menacent de dépôts sauvages lorsqu'ils n'ont pas été collectés.

Le ton monte très rapidement malgré un accueil qui se veut aidant. Le personnel reste mobilisé un temps impressionnant au téléphone pour justifier des absences de collecte ou rappeler simplement les procédures. Il n'est pas rare qu'il se voit reproché de ne pas répondre au téléphone alors que la ligne est simplement occupée par ces échanges houleux.



Au volant d'une benne ou sur le marchepied d'un camion, il n'est pas rare que les agents

soient verbalement agressés, voire mis en danger par les automobilistes qui ne supportent pas d'être contraints d'attendre pour pouvoir dépasser.

Il est souvent oublié que la conduite d'une benne de 26 tonnes nécessite dextérité et prudence entre véhicules mal stationnés et piétons. Les ripeurs jonglent entre récupération du bac, installation sur le lève conteneur, repositionnement sur le trottoir et aide à la circulation.



En démarche de sensibilisation à domicile,

il arrive que les communicants de terrain soient pris à parti là où ils interviennent pour apporter des explications visant à faciliter la compréhension des habitants et la valorisation des déchets.

POUR LES AGENTS DU SIETOM,



LA COURTOISIE EST UNE MATIÈRE PREMIERE RECYCLABLE A L'INFINI.

Le SIETOM vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

ACTUALITÉS

MON BEAU SAPIN

Il est la pièce maîtresse des fêtes de Noël et fait l'objet d'une attention toute particulière. Transporté avec précaution dans le coffre de la voiture, il déploie ses branches à l'intérieur avant d'être décoré avec plaisir par les petits comme les grands. Il est souvent photographié et les effluves qu'il dégage alimentent l'atmosphère de nos fêtes de fin d'année. Conservé parfois bien après Noël, il laisse un vide dans notre intérieur lorsque le temps de l'enlever est venu.

A cet instant, il devient pour certains le déchet encombrant qui n'a plus sa place dans le coffre de la voiture et atterrit sur le trottoir en attendant la collecte mensuelle qui l'emmènera à l'enfouissement.

Offrons à nos sapins une seconde vie en les rapportant en déchetterie ou en les déposant sur des points de collecte mis à disposition sur certaines communes.



LES EMBALLAGES CADEAUX

* Les cartons d'emballages iront rejoindre le bac jaune, aplatis et protégés par le couvercle bien fermé à l'abri des intempéries.

* Les papiers cadeaux, blister, papier bulle, polystyrène seront déposés avec les ordures ménagères.

Trier c'est bien mais nous pouvons aussi privilégier les emballages réutilisables en tissu qui colorent le dessous de notre sapin et ne se transforment pas en déchet.



NOS SERVICES PENDANT LES FÊTES

Pas de trêve pour les équipages de collecte :

Les équipages de collecte travailleront les **25 décembre et 1er janvier selon les tournées habituelles** pour vous permettre d'évacuer vos déchets dans de bonnes conditions.

Fermeture des déchetteries :

Les déchetteries seront fermées les **vendredis 24 et 31 décembre après-midis** ainsi que les **samedis 25 décembre et 1er janvier**. Elles seront ouvertes les dimanches matins des 26 décembre et 2 janvier.